



(11) **EP 2 428 128 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
14.03.2012 Bulletin 2012/11

(51) Int Cl.:
A41D 19/00 (2006.01) **D06F 93/00** (2006.01)
G09F 3/00 (2006.01) **G09F 3/02** (2006.01)
G09F 3/10 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11181143.6**

(22) Date de dépôt: **13.09.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **14.09.2010 FR 1057321**

(71) Demandeur: **Sperian Protection Europe**
93420 Villepinte (FR)

(72) Inventeur: **Armand, Amandine**
38460 Crémieu (FR)

(74) Mandataire: **Bertrand, Didier et al**
S.A. Fedit-Loriot
38 Avenue Hoche
75008 Paris (FR)

(54) **Gant à dispositif de suivi d'efficacité et procédé pour suivre l'efficacité d'un gant**

(57) Ce gant (1) est caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif (10) de suivi d'efficacité consistant en une étiquette comportant une pluralité de signes (11) modi-

fiabiles à la main de manière que l'utilisateur puisse les modifier à échéances prédéterminées, de sorte qu'il suffit d'observer le gant (1) à un instant donné pour connaître le nombre d'échéances passées.

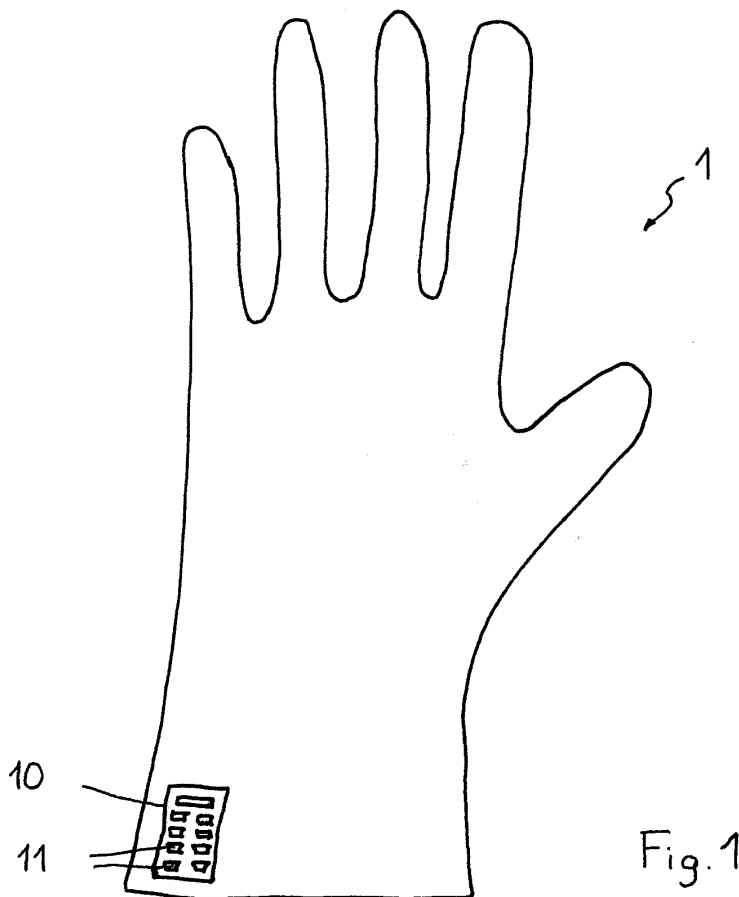


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un gant professionnel, par exemple un gant anti-abrasion qui s'use au fur et à mesure de son utilisation, par exemple par suite de l'abrasion.

[0002] Le problème du suivi des gants découle directement de la crise et du souhait des professionnels de laver leurs gants alors que jusqu'à présent ils étaient considérés à usage unique. Les gants sont donc utilisés plus longtemps que précédemment et l'usure du gant augmente au fur et à mesure des lavages aboutissant à une diminution progressive des performances de protection jusqu'à un niveau potentiellement inférieur à celui marqué sur le gant.

[0003] L'employeur doit s'assurer de la conformité des équipements de protection industrielle et du maintien de leur état de conformité (définie par des normes selon le type de protection revendiquée). Or, l'usure des gants varie selon leur type d'utilisation et le temps d'utilisation.

[0004] En conséquence il appartient à chaque employeur de contrôler que les gants lavés sont bien conformes en établissant son propre "étalonnage". Les étiquettes de suivi des lavages permettent de mettre en place un tri individualisé de chaque référence de gants en fonction du poste utilisateur.

[0005] Il existe bien des gants à témoin d'usure mais ceux-ci entraînent une complication de la fabrication du gant et un accroissement de son prix. C'est par exemple le cas de la solution présentée par le document EP 1 637 049, sur lequel est basé le préambule de la revendication 1 annexée : il est prévu un indicateur visuel représentant automatiquement le temps écoulé parce qu'il se fonde sur un phénomène physique de dégradation avec le temps, que ce soit sous l'action de de la lumière ou d'agents chimiques ou de la chaleur.

[0006] En résumé, les professionnels ont besoin d'avoir une idée de la durée de vie des gants notamment pour savoir à partir de quel moment ils deviennent inutilisables, et cela selon une technique peu coûteuse, et le but de l'invention est de donner par un moyen simple une indication de cette durée de vie et de l'efficacité du gant.

[0007] Selon l'invention, le gant comporte un dispositif de suivi d'efficacité conforme à la revendication 1 annexée. Il consiste en une étiquette comportant une pluralité de signes modifiables à la main de manière que l'utilisateur puisse les modifier à échéances prédéterminées, ces échéances étant liées à l'utilisation du gant, de sorte qu'il suffit d'observer le gant à un instant donné, par exemple au moment où il n'est plus efficace, pour connaître le nombre d'échéances passées et avoir donc une indication de sa durée de vie et de son efficacité.

[0008] Selon l'invention, la détection du temps écoulé est grandement facilitée en ce qu'elle ne repose pas sur un phénomène physique compliqué mais simplement sur une intervention humaine volontaire qui fait modifier à la main la pluralité de signes dont est constitué l'indicateur visuel, à échéances prédéterminées, par exemple à cha-

que lavage. Cette mesure, si simple soit-elle, permet d'assurer le suivi d'efficacité demandé, à un coût naturellement bien inférieur à ce qu'exigerait la solution du document précité.

[0009] De la sorte, il est possible pour chaque employeur de contrôler que les gants lavés sont bien conformes en établissant son propre "étalonnage". Les étiquettes de suivi des lavages permettent de mettre en place un tri individualisé de chaque référence de gants en fonction du poste utilisateur.

[0010] Avantageusement, l'étiquette est une étiquette indépendante, par exemple sous forme d'une pièce textile, qui est apposée sur le gant à un endroit approprié, par exemple sur la manchette du gant, et fixée par des moyens tels que collage, soudure, couture, etc. L'étiquette peut éventuellement être imprimée de manière sensiblement indélébile sur le gant. Avantageusement, l'étiquette est une pièce textile.

[0011] Avantageusement, les signes peuvent être constitués de cases ou caractères à cocher, barrer, entourer, etc., à l'aide d'un marqueur, de préférence sensiblement indélébile. Par sensiblement indélébile, on entend que l'étiquette et les marquages doivent résister au temps et aux divers lavages que le gant doit subir pendant sa durée de service. Le nombre de signes pré-imprimés sur l'étiquette correspond au nombre maximum d'échéances que le gant rencontre généralement au long de son utilisation. En pratique, ce nombre peut être choisi assez petit, de sorte qu'il est facile de prévoir sur une étiquette de taille peu importante le nombre de signes suffisant pour suivre le produit. Avantageusement, ce nombre de signes est inférieur à 15.

[0012] Les échéances sont avantageusement choisies comme étant les lavages qui suivent chaque utilisation du gant pendant un temps réglementaire (par exemple une journée). Dans ce cas, il suffit à l'opérateur de cocher une case (si c'est le signe choisi) à chaque lavage. On s'est aperçu qu'en principe un nombre de 10 lavages est le grand maximum de ce que subira un gant dans son utilisation et on prévoit donc avantageusement une étiquette qui comporte 10 signes, par exemples 10 cases à cocher, qui peuvent de manière pratique être disposés sous forme de tableau.

[0013] L'étiquette peut aussi comporter en complément quelques lignes ou pictogrammes d'explication de l'usage de l'étiquette. Les signes eux-mêmes peuvent être en forme de pictogrammes rappelant le lavage, par exemple.

[0014] Ainsi, grâce à l'invention, il est possible de suivre par un simple coup d'oeil la durée de vie des gants industriels et de les comparer entre eux.

[0015] L'invention concerne aussi un procédé de suivi d'un gant industriel, selon lequel on prévoit sur le gant une étiquette comportant une pluralité de signes modifiables à la main, et selon lequel l'utilisateur du gant modifie un signe à échéances prédéterminées, de sorte qu'il suffit d'observer le gant à un instant donné, par exemple au moment où il n'est plus efficace, pour connaître, grâce

au nombre de signes modifiés, le nombre d'échéances passées et avoir donc une indication de sa durée de vie.

[0016] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description suivante d'un exemple de réalisation. Il sera fait référence aux dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue schématique d'un gant muni du dispositif de suivi de l'invention,

La figure 2 est une vue de détail du dispositif de suivi de la figure 1.

[0017] On a représenté schématiquement sur la figure 1 un gant sur une partie duquel on a fixé par collage ou autre procédé de fixation une étiquette 10 comportant des indications graphiques. Ces indications consistent ici en un tableau de 10 cases 11 qui peuvent être cochées à la main, par exemple avec un stylo à bille, comme représenté en 12 à chaque opération de lavage pour en conserver la trace. Un texte 13 peut compléter le dispositif. On conçoit que les cases carrées peuvent être remplacées par d'autres formes, notamment un pictogramme rappelant le lavage, et leur nombre peut être différent.

5

10

15

20

25

Revendications

1. Gant (1) qui comporte un dispositif (10) de suivi d'efficacité consistant en une étiquette comportant un indicateur visuel du temps écoulé, **caractérisé en ce que** cet indicateur consiste en une pluralité de signes (11) modifiables à la main de manière que l'utilisateur puisse les modifier à échéances prédéterminées, de sorte qu'il suffit d'observer le gant (1) à un instant donné pour connaître le nombre d'échéances passées.

30

35

2. Gant selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'étiquette (10) est une étiquette indépendante qui est apposée et fixée sur le gant (1) à un endroit approprié.

40

3. Gant selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** l'étiquette (10) est une pièce textile.

45

4. Gant selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'étiquette (10) est imprimée sur le gant (1).

5. Gant selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les signes (11) sont constitués de cases ou caractères à cocher, barrer, entourer, etc., à l'aide d'un marqueur.

50

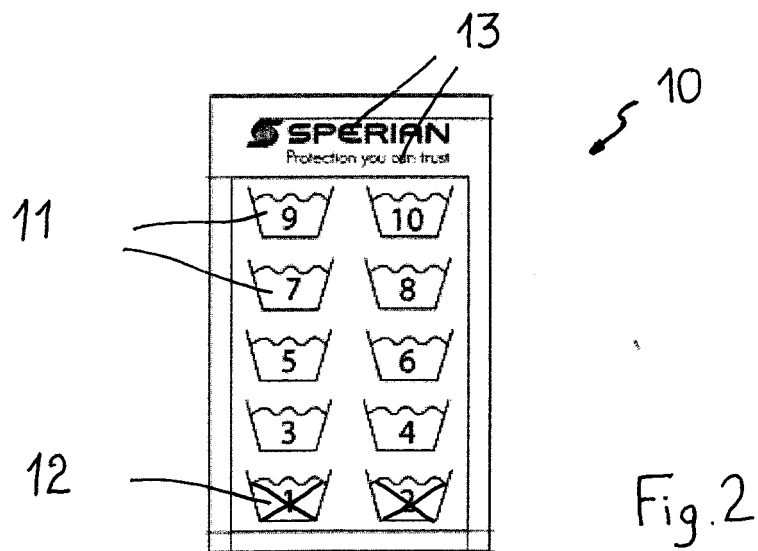
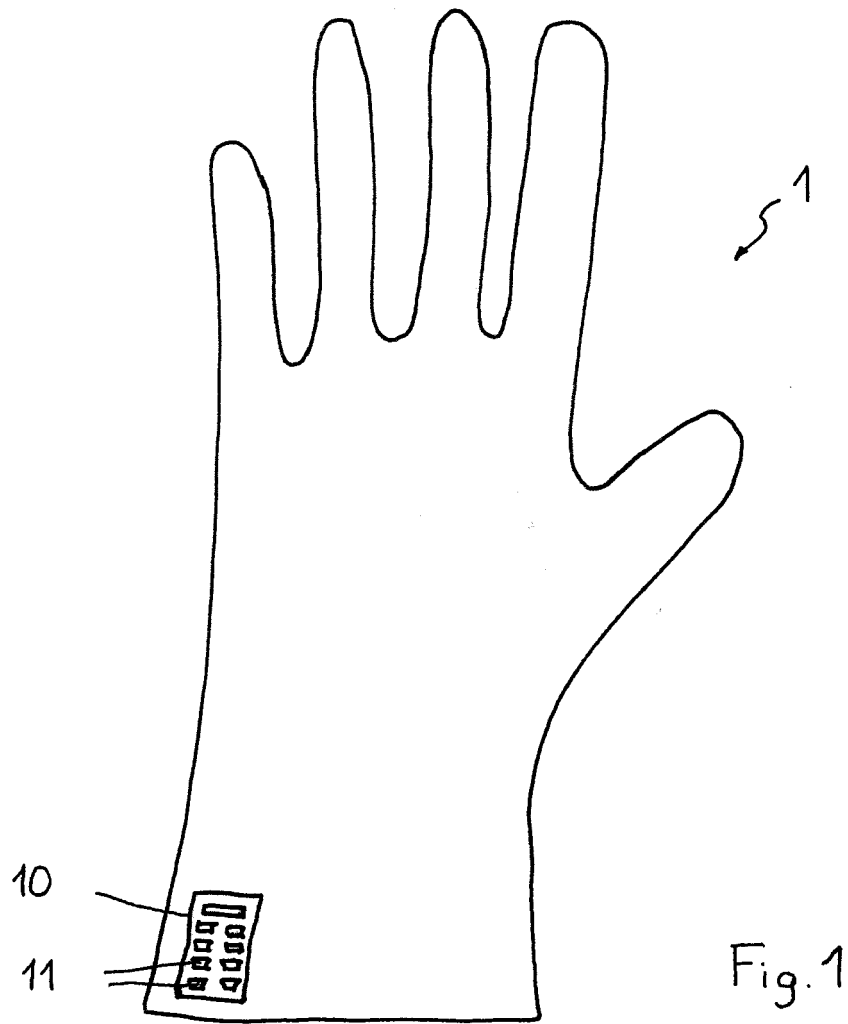
6. Gant selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le nombre de signes (11) sur l'étiquette (10) correspond au nombre maximum d'échéances que le gant (1) rencontre au long de son utilisation.

55

7. Gant selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** le nombre de signes (11) est inférieur à 15.

8. Gant selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** les échéances sont choisies comme étant les lavages qui suivent chaque utilisation du gant (1) pendant un temps réglementaire.

9. Procédé de suivi d'un gant (1), selon lequel on prévoit sur le gant (1) une étiquette (10) comportant une pluralité de signes (11) modifiables à la main, et en ce que l'utilisateur du gant modifie un signe (11) à échéances prédéterminées, de sorte qu'il suffit d'observer le gant (1) à un instant donné pour connaître, grâce au nombre de signes (11) modifiés, le nombre d'échéances passées.





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 18 1143

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 1 637 046 A2 (MICROFLEX CORP [US]) 22 mars 2006 (2006-03-22)	1-8	INV. A41D19/00 D06F93/00 G09F3/00 G09F3/02 G09F3/10
A	* abrégé; figure 2 * * alinéas [0001], [0002], [0006] - [0009], [0016], [0018], [0019], [0027], [0031], [0032]; revendication 3 *	9	
X	WO 86/03613 A1 (KAMBER ALBERT) 19 juin 1986 (1986-06-19)	1-3,5-8	
A	* abrégé; figure D * * page 1, ligne 3 - ligne 11 * * page 2, ligne 15 - ligne 21 * * page 3, ligne 23 - page 5, ligne 6; revendication 6 *	9	
X	EP 0 748 595 A1 (COMASEC INTERNATIONAL SA [FR] COMASEC S A [FR]) 18 décembre 1996 (1996-12-18)	1-3,5-8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A41D D06F G09F D06H B42D B65C
A	* abrégé; figures 1,3 * * colonne 1, ligne 3 - ligne 18 * * colonne 1, ligne 41 - ligne 45 * * colonne 1, ligne 58 - colonne 2, ligne 2 * * colonne 3, ligne 22 - colonne 4, ligne 25 * * colonne 5, ligne 48 - colonne 6, ligne 17 * * colonne 7, ligne 11 - ligne 41 * * colonne 8, ligne 10 - ligne 15 * * colonne 9, ligne 19 - ligne 40 *	4	
X	GB 2 071 607 A (JOEL & ARANOFF UK LTD) 23 septembre 1981 (1981-09-23)	1-8	
A	* abrégé * * page 1, ligne 3 - ligne 22 * * page 1, ligne 54 - ligne 89 *		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 19 janvier 2012	Examineur da Silva, José
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 18 1143

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 10 2006 031138 A1 (GOLDMANN ROBERT [DE]) 10 janvier 2008 (2008-01-10) * abrégé * * alinéas [0001], [0005] - [0007], [0009] - [0012], [0020], [0023] * -----	1-8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 19 janvier 2012	Examineur da Silva, José
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

 3
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 18 1143

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-01-2012

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1637046	A2	22-03-2006	EP 1637046 A2	22-03-2006
			US 2006059603 A1	23-03-2006

WO 8603613	A1	19-06-1986	AU 5198586 A	01-07-1986
			CH 672512 A5	30-11-1989
			EP 0203942 A1	10-12-1986
			WO 8603613 A1	19-06-1986

EP 0748595	A1	18-12-1996	AT 186629 T	15-12-1999
			DE 69605150 D1	23-12-1999
			DE 69605150 T2	31-05-2000
			EP 0748595 A1	18-12-1996
			ES 2140045 T3	16-02-2000
			FR 2735332 A1	20-12-1996
			HU 9601615 A1	28-04-1997
			US 5685014 A	11-11-1997

GB 2071607	A	23-09-1981	AUCUN	

DE 102006031138	A1	10-01-2008	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1637049 A [0005]